

Bruxelles, le 31 octobre 2007

L'UE prend des mesures pour promouvoir la «mondialisation équitable» au forum de l'OIT

L'Union européenne intensifie ses efforts pour promouvoir la «mondialisation équitable» en veillant à ce que la communauté internationale tienne mieux compte des effets de la mondialisation sur la vie professionnelle des citoyens. Vladimír Špidla, commissaire chargé de l'emploi et des affaires sociales, confirmera aujourd'hui l'engagement de l'Union en faveur du «travail décent» – synonyme d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité assortis de protection sociale, d'égalité des chances et de dialogue social – lors d'un forum de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, qui se tient à Lisbonne. Pour atteindre son objectif, la Commission fait jouer les politiques du commerce, du développement et des relations extérieures et encouragera les États membres de l'UE à ratifier une série de règles adoptées à l'échelon international pour améliorer la qualité du travail partout dans le monde.

«La moitié de la population mondiale ne dispose pas de protection sociale, et 1,2 million de personnes meurent chaque année à la suite d'accidents du travail», a déclaré le commissaire Špidla. «Nous devons collaborer avec des organes mondiaux tels que l'OIT pour promouvoir une mondialisation plus équitable en tenant compte de ses dimensions non seulement économique, mais aussi sociale et environnementale. Un travail décent pour tous peut contribuer à lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de travail et de vie – tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.»

La notion de «travail décent» recouvre l'emploi, les droits au travail, la protection sociale, le dialogue social et la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes. L'Union européenne a joué un rôle important pour faire figurer le travail décent pour tous et la mondialisation équitable à l'ordre du jour international, et elle a défini ses objectifs en la matière l'an dernier, dans une communication sur la promotion du travail décent dans le monde. Depuis 2006, la Commission a intégré les questions liées au travail décent dans un certain nombre d'initiatives de coopération dans les domaines du commerce et du développement. Le travail décent pour tous fait aussi partie de la stratégie de Lisbonne de l'UE.

L'annonce d'aujourd'hui représente une intensification de ces efforts. En particulier, la Commission va:

- favoriser une coopération plus étroite et une cohérence stratégique accrue entre les organes internationaux tels que l'OMC, les organisations financières internationales, les Nations unies et l'OIT;
- intensifier son dialogue avec les économies émergentes en ce qui concerne l'emploi et les affaires sociales;

- présenter, en 2008, un inventaire de ses initiatives en cours et futures en matière de travail décent dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, du développement, du commerce et des relations extérieures;
- encourager les États membres de l'UE à ratifier une série de conventions actualisées de l'OIT relatives au travail décent.

Le forum de l'OIT sur le travail décent a lieu deux semaines après la réunion des dirigeants de l'Union à Lisbonne consacrée à la mondialisation et à la dimension extérieure de la stratégie communautaire en faveur d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Les dirigeants sont convenus de présenter une déclaration sur la mondialisation lors du prochain sommet européen en décembre et de créer un groupe d'experts chargé d'analyser les principaux défis de la mondialisation pour l'Europe au cours des vingt prochaines années.

Pour plus d'informations:

Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable

http://www.ilo.org/global/What_we_do/Events/Symposiaseminarsandworkshops/lang--fr/WCMS_084881/index.htm

Communication de la Commission de 2006 sur la promotion du travail décent dans le monde

http://ec.europa.eu/employment_social/news/2006/may/com_2006_249_fr.pdf